

**Poursuite de l'entretien du patrimoine bisontin - Action d'insertion -
Dévégétation des remparts et fortifications de Besançon - Adoption
du projet - Signature de la convention et demandes de subventions**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le patrimoine historique de la Ville de Besançon est l'élément majeur, avec la Boucle du Doubs, qui définit la structure et le cadre de notre Ville.

Une étude sur ce patrimoine a été réalisée par les Services Municipaux en étroite collaboration avec les Services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

En parallèle aux travaux de restauration, une opération de nettoyage et de débroussaillage des murailles a été lancée à l'automne 1994.

La Ville a souhaité que cette opération soit un support d'insertion pour l'économie sous forme de chantiers destinés à des jeunes défavorisés de 16 à 26 ans. Des critères d'insertion très spécifiques seront demandés :

- ce chantier comportera une action d'insertion de jeunes Bisontins en difficulté et plus précisément de jeunes les plus marginalisés des quartiers de Besançon. Le nombre minimum de personnes à «embaucher» sera de 6 jeunes pour un éducateur technique,

- cette action d'insertion concerne l'intégration et le suivi des personnes,

- elle devra être mise en oeuvre par des éducateurs de prévention spécialisée (titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé) en relation avec des éducateurs techniques. Un encadrement technique devra donc être organisé.

Il convient de rappeler que ces travaux se réalisent en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Conservation des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Ces travaux d'entretien portent sur le nettoyage, la dévégétation et le traitement anticryptogamique des parements ainsi que la réfection des joints.

L'enveloppe financière annuelle nécessaire à la poursuite de ces travaux serait de 450 000 F afin de continuer l'action déjà engagée. Le marché pourrait être reconduit deux fois au maximum par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,

- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits 1998 et exercices suivants au chapitre 92.40. 61522.94049.33000,

- autoriser M. le Maire à signer une convention avec la structure d'insertion titulaire du marché,

- solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département, prévues dans le cadre des dispositifs «emplois verts» et PLIE,

- inscrire au budget le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 92.40.1321.1322.1323.94049. 33000 et en dépenses au chapitre 90.40.61522.96010.33000,

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

«M. LE MAIRE : Vous avez pu voir le long des Glacis le résultat de deux chantiers qui se sont déroulés sous la responsabilité de l'ADDSEA avec laquelle on va signer une convention. Il s'agit de chantiers d'insertion pour lesquels la Ville a déjà investi des sommes assez importantes.

M. PINARD : A propos du patrimoine, des remparts, j'ai eu beaucoup d'observations de gens qui nous félicitent pour l'illumination de la Citadelle...

Je ne sais pas si les journalistes qui sont venus ont eu l'occasion de voir ça. Tout à l'heure nous avions au banc de presse le chroniqueur parlementaire du Figaro, je regrette de ne pas l'avoir saisi pour vérifier qu'il avait bien vu -il s'appelle PAILLARD et il est franc-comtois-. C'est vraiment très beau, et il y a beaucoup de sites qui désormais sont ainsi mis en valeur. Ce n'est certes pas le Mont Saint-Michel mais ce n'est pas loin dans le hit parade national des monuments et je suis frappé par le nombre de gens qui m'en ont fait la remarque, Bisontins ou non Bisontins.

M. FOUSSERET : Ça a même fait l'objet d'un éloge remarqué du Président du Conseil Général cet après-midi.

M. LE MAIRE : Que d'éloges, que d'éloges, merci pour ceux qui ont réalisé cela, c'est-à-dire nos services.

M. PINARD : Comme disait Beaumarchais «sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur».

M. LE MAIRE : C'est vrai. Alors vive Beaumarchais !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 janvier 1998.